

SANS-PAPIERS geneve

COLLECTIF DE SOUTIEN



Rapport d'activités 2021

Créé en 2001, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève est constitué des organisations suivantes :

ASLOCA	Geneva Forum for Philippine Concerns
Association bolivienne de Genève	Ligue Suisse des Droits de l'Homme
Espace 360	Maison Kultura
Association pour la Promotion des Droits Humains	OSEO Genève
Bolivia 9	Pluriels
Buklod Kabayan – Solidarité philippine	Parti Socialiste Genevois
Camarada	Parti du travail
Caritas Genève	Syndicat SIT
Centre de Contact Suisses-Immigrés	Syndicat des Services Publics
Centre de la Roseraie	Syndicom
Centre Social Protestant	UNIA Genève
CETIM	SolidaritéS
Communauté Genevoise d'Action Syndicale	Société Pédagogique de Genève
Communauté de base du Pont d'Arve	SYNA
Conférence Universitaire des Associations d'Etudiants	Trabajadores Invisibles en Ginebra
Coordination Asile Genève	Ugnayang Bayan
Elisa-Asile	Université Populaire Albanaise
Evangile et Travail	Les Vert·e·s
Permanences Volantes de l'EPER	
Espace Solidaire Pâquis	

Introduction : le mot de la présidente

En 2021, la crise économique et sociale provoquée par la pandémie s'est prolongée et n'a eu de cesse d'impacter durement les conditions d'existence déjà précaires des travailleurs·euses sans-papiers à Genève. Le rythme des restrictions sanitaires n'a jamais réellement permis à ces personnes de sortir la tête de l'eau et a donc continué d'exacerber leur vulnérabilité, notamment vis-à-vis des employeurs et des logeurs. Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève (ci-après le Collectif) a ainsi continué à être fortement sollicité pour répondre aux nombreuses questions et urgences tant de la part des personnes sans statut elles-mêmes, que des employeurs, des partenaires associatifs ou encore des institutions.

Pour ne rien arranger, le début d'année a vu se dérouler une vague inédite de contrôles d'identité et d'arrestations par le Corps des gardes-frontières suisses. De nombreux·euses travailleurs·euses sans statut légal, déjà fortement fragilisé·e-s par la crise, ont ainsi subi des contrôles et interrogatoires alors qu'ils-elles ne représentaient aucun risque sécuritaire et se rendaient simplement au travail, allaient chercher leurs enfants à l'école ou s'apprêtaient à récupérer des colis alimentaires. Indignés par cette pratique, les membres du Collectif ont alerté l'opinion publique via un communiqué de presse. Ils ont également interpellé le Conseil d'Etat afin de l'enjoindre à réaffirmer la position qui est la sienne depuis de nombreuses années, à savoir que le canton de Genève ne traque pas les personnes sans-papiers.

Les membres du Collectif se sont par ailleurs mobilisés au sein de la Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion puis au sein du comité unitaire « Des droits pour les travailleurs·euses précarisé·e-s » en faveur de la loi sur l'« Indemnisation pour perte de revenus liées aux mesures de lutte contre le coronavirus ». L'enjeu de cette mobilisation était important puisqu'il s'agissait d'inscrire dans la loi la possibilité d'octroyer, pour la première fois, une indemnisation à des travailleurs·euses sans statut légal que leurs employeurs·euses n'avaient pas déclarés, au même titre que l'ensemble des autres travailleurs·euses. Grâce notamment à l'engagement du Collectif, les citoyen·ne-s genevois·e-s ont accepté à une large majorité cette importante avancée dans la lutte contre la précarité et l'exploitation des travailleurs·euses sans statut légal.

Enfin, l'année 2021 aura également été témoin de quelques changements au sein du Collectif. En premier lieu, Alessandro De Filippo a quitté le poste de coordinateur à la fin septembre, après 12 ans d'engagement sans faille vis-à-vis des personnes sans statut légal à Genève. A la suite de son départ, la coordination a été reprise au 1^{er} octobre par Lidia Saraiva, collaboratrice en appui à la coordination et au dispositif d'information sociale depuis 2017. Parallèlement, Gabriel Barta s'est retiré des fonctions de trésorier qu'il assumait depuis 2015. Il a brièvement été remplacé par Helena De Freitas qui a malheureusement dû renoncer à ses fonctions en octobre. Afin d'assurer la transition, Léna Strasser, députée socialiste au Grand Conseil, s'est portée candidate au poste de trésorière et a été élue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2021. Nos vifs remerciements vont à ces trois personnes pour leur engagement.

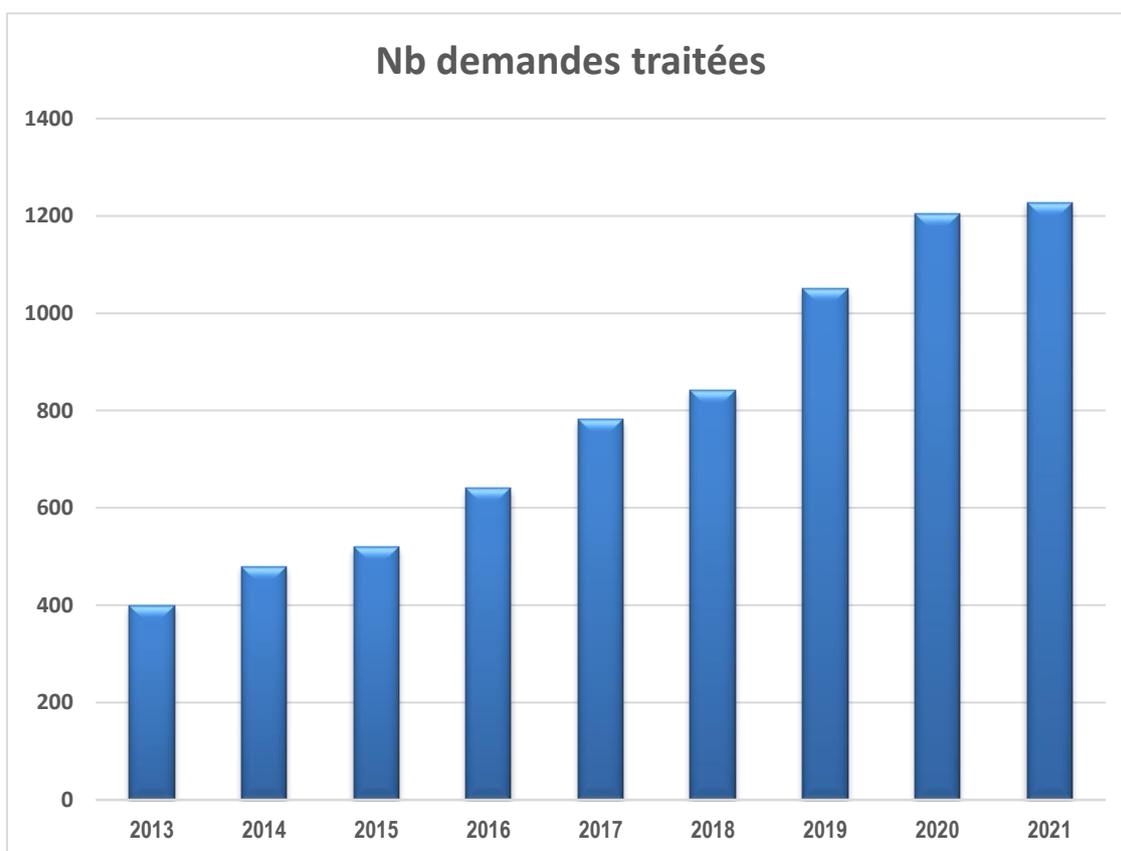
Brigitte Schneider-Bidaux
Présidente

Le dispositif d'information sociale

Grâce à son expertise acquise de longue date, l'une des missions principales du Collectif est d'informer les personnes sans statut légal, leurs proches ainsi que les organisations qui les reçoivent sur le fonctionnement du système légal, social et sanitaire suisse et genevois afin de faire connaître leurs droits, prévenir la précarisation de ces populations et, par conséquent, participer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans le cadre de son dispositif d'information sociale, le Collectif déploie ainsi plusieurs prestations en vue d'atteindre les objectifs précités.

1.1 Capacité de traitement des demandes : atteinte d'un plafond

Depuis 2013, année où nous avons commencé à tenir des statistiques sur le nombre de demandes nous parvenant, nous ne cessons d'attirer la lumière sur l'augmentation exponentielle des demandes traitées. Depuis 2019, le Collectif a dépassé le cap du millier de demandes traitées annuellement. Et pourtant, depuis la même année, les moyens pour couvrir les frais du dispositif d'information sociale ont été très difficiles à trouver. Les résultats de l'année 2021 – soit 1'228 demandes – sont très proches de ceux atteints en 2020 (1'205). Pourtant, ces chiffres ne reflètent pas l'ampleur de la demande, mais uniquement le nombre de sollicitations auxquelles nous avons été en mesure de répondre. Par ailleurs, malgré le militantisme des employé·e·s – qui ont effectué un nombre important d'heures bénévolement –, ces chiffres indiquent très clairement que le Collectif a atteint sa capacité de traitement maximum par rapport au taux d'encadrement financé actuellement (2x 0.2 ETP) pour ce dispositif. Sans un soutien financier adéquat dès 2022, la quantité de prestations dispensées dans le cadre du dispositif d'information sociale sera inévitablement redimensionnée.



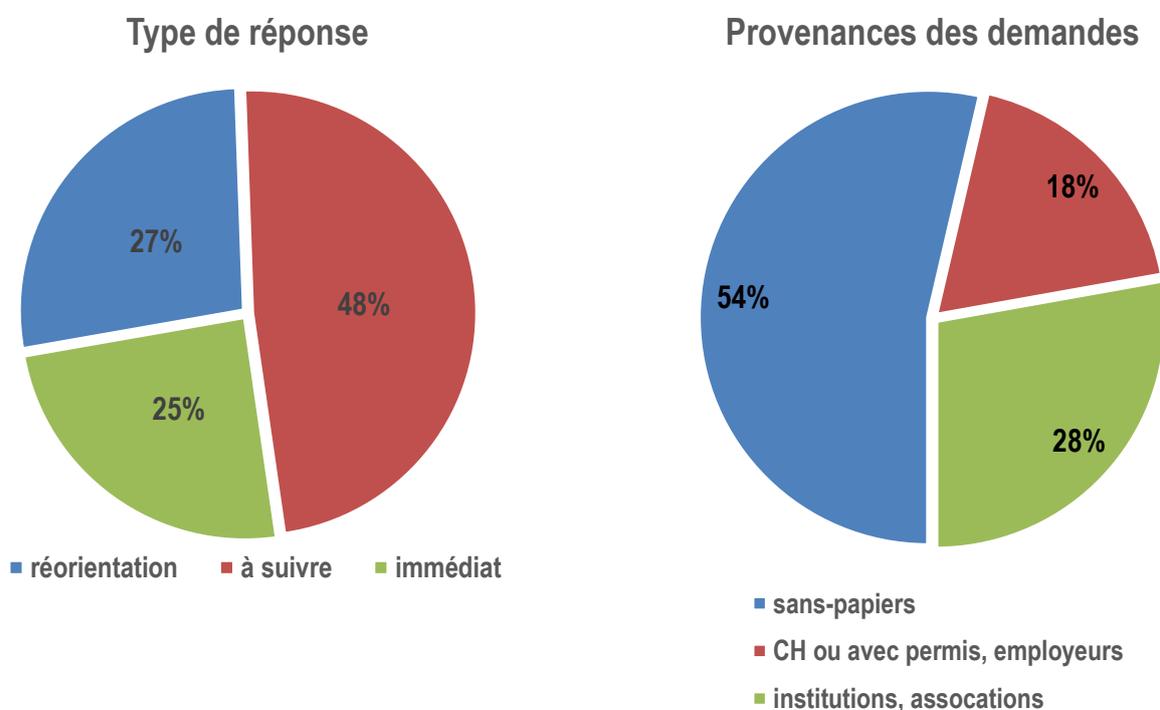
1.2 Les permanences d'information sociale sans rendez-vous

Les permanences hebdomadaires sans rendez-vous sont un élément fondamental du dispositif d'information sociale déployé par le Collectif. En complémentarité avec le réseau social cantonal, elles sont l'un des derniers lieux d'accueil « bas-seuil » pour les personnes sans-papiers, leurs proches et les professionnel-le-s qui les accompagnent. Grâce à son expertise reconnue sur les problématiques touchant les personnes sans statut légal à Genève, les personnes consultant le Collectif ont un accès immédiat et facilité à de l'information et orientation professionnelle et gratuite.

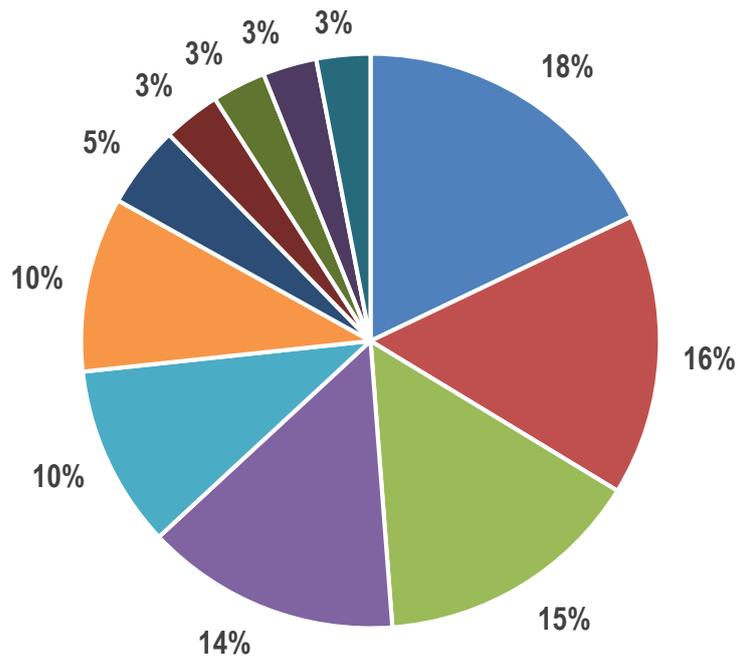
En 2021, en raison des restrictions sanitaires toujours en vigueur, les permanences sans rendez-vous ont été suspendues jusqu'en septembre. Le Collectif s'est adapté au contexte en élargissant l'accessibilité via téléphone et mail. De nombreux rendez-vous en présentiel ont également été menés notamment pour les situations plus complexes. Dès octobre, les permanences sans rendez-vous ont pu reprendre dans une configuration normale, à savoir au rythme de deux permanences par semaine (7h30/semaine).

À noter également que, hors configuration spéciale en lien avec la pandémie, le Collectif continue de recevoir de nombreuses demandes de renseignements par téléphone et par mail provenant notamment de services étatiques ou associatifs, mais aussi du monde académique ou des médias.

1.3 Quelques statistiques sur les permanences

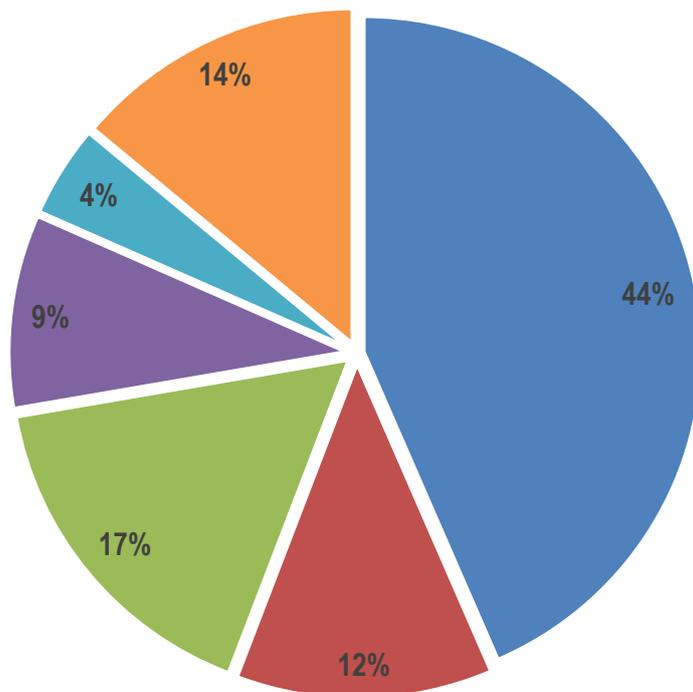


Thématiques abordées



- Autres questions permis
- Régularisation
- Indemnisations
- Mariage
- Contrôles
- Infos générales
- Accès santé (y.c. covid)
- Aide d'urgence
- Assurances sociales
- Formation - scolarisation
- Logement

Provenance



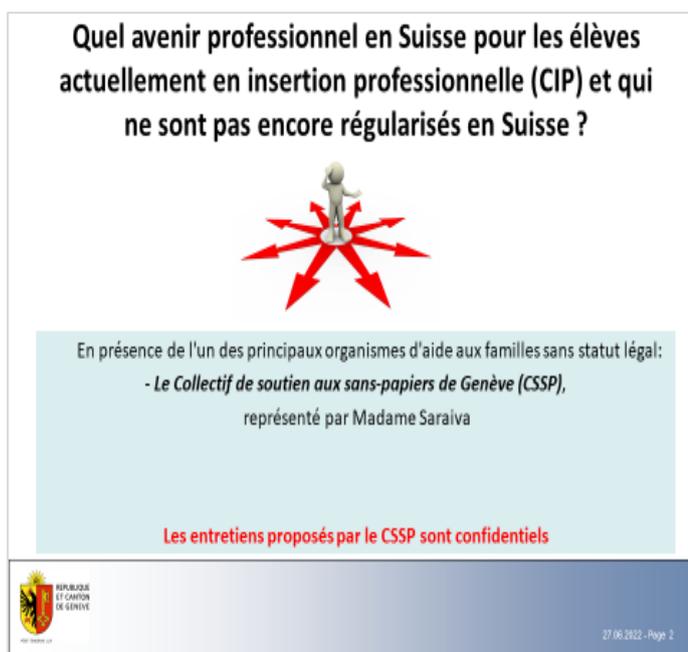
- Am. Sud
- Am. Centrale
- Afrique
- Europe (UE)
- Europe (hors-UE)
- Asie

1.4 Les séances d'information

Les séances d'information collectives sont la deuxième pierre angulaire du dispositif d'information sociale déployé par le Collectif. Elles sont destinées soit directement aux personnes sans statut légal, soit aux partenaires du réseau socio-sanitaire. Grâce à son expertise sur ces populations spécifiques, le Collectif conçoit ses interventions de manière à fournir des outils permettant aux personnes concernées de mieux comprendre le système dans lequel elles évoluent et, par conséquent, de mieux faire valoir les droits existants et prévenir la précarisation des conditions de vie.

Cette année encore, le Collectif a dû adapter l'organisation des séances aux restrictions sanitaires en vigueur, notamment en basculant sur un format en ligne pour certains événements. Dans le cadre de son partenariat de longue date avec les Permanences volantes de l'EPER, le Collectif a ainsi participé à quatre séances d'information : trois séances en direct sur Facebook pour les communautés brésilienne, mongole et philippine (également en partenariat avec l'association Buklod Kabayan) et une séance en présentiel à l'UOG pour la communauté latino-américaine hispanophone (également en partenariat avec l'association Trabajadores Invisibles de Ginebra).

Depuis de nombreuses années, le Collectif collabore étroitement avec le Département de l'instruction publique (DIP) et, en particulier, avec l'Accueil de l'enseignement secondaire II (Accès II). En octobre 2021, la traditionnelle séance d'information destinée aux parents d'élèves des Classes d'insertion professionnelle (CIP) a eu lieu en présentiel dans les locaux d'Accès II. Cette séance a pour objectif de présenter les possibilités de formation pour les jeunes sans statut légal dans la perspective des conditions d'accès (ou non) à un titre de séjour. Ces séances sont toujours suivies de brefs entretiens avec les jeunes et leurs représentant·e·s légaux·les.



Quel avenir professionnel en Suisse pour les élèves actuellement en insertion professionnelle (CIP) et qui ne sont pas encore régularisés en Suisse ?



En présence de l'un des principaux organismes d'aide aux familles sans statut légal:
- **Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève (CSSP)**,
représenté par Madame Saraiva

Les entretiens proposés par le CSSP sont confidentiels



27.06.2022 - Page 2

1.5 Travail de sensibilisation : le DIP un partenaire incontournable

En parallèle de son rôle d'interlocuteur avec les autorités politiques, le Collectif mène depuis longtemps un large travail de sensibilisation de l'opinion publique et des médias. Que ce soit par le biais de campagnes ou de communiqués de presse, de la participation à des reportages/articles journalistiques ou tout simplement par le travail de lien effectué au quotidien auprès d'acteurs et actrices du réseau, le Collectif cherche à rendre plus visibles les problématiques vécues par des personnes invisibilisées la société, et à déconstruire les idées reçues sur ces dernières.

Dans la réalisation de cette mission, nous collaborons régulièrement avec des associations du réseau genevois, mais également avec des services étatiques comme le DIP qui est un interlocuteur important pour notre association. Au-delà des séances d'information en partenariat avec Accès II, le Collectif

développe également des séances d'information à destination des conseillers·eilles sociaux·ales du Cycle d'orientation ou du secondaire II et est fréquemment en contact bilatéral avec certain·e·s d'entre eux·elles pour des questions relatives à des situations individuelles. Depuis 2017, nous participons également aux travaux de la commission consultative sur l'école inclusive.

C'est donc tout naturellement que le Collectif a participé au projet de sensibilisation dans les écoles développé par l'association Vivre Ensemble avec le DIP : *Migr'Asile. A la rencontre des élèves*¹. Ce projet a pour but de proposer des interventions pédagogiques dans les classes du secondaire II du canton de Genève sur les questions liées à la migration de manière générale (avec un focus particulier sur l'asile et les personnes sans statut légal). En 2021, le Collectif a ainsi réalisé deux interventions : une dans une classe de 2^{ème} année d'Ecole de culture générale (ECG) et une autre dans une classe du Cycle d'orientation (CO)². D'autres interventions sont d'ores et déjà prévues en 2022.

Le travail de coordination et de représentation politique

L'autre axe fondamental du travail du Collectif, plus politique, est son rôle d'interlocuteur auprès des autorités politiques et administratives. Du fait de sa nature d'association faîtière regroupant une trentaine d'organisations actives dans la défense des sans-papiers (œuvres d'entraide, permanences juridiques, associations de migrant·e·s, syndicats, partis politiques, communautés religieuses) et de son expertise sur la question, le Collectif est un interlocuteur reconnu des autorités sur tout ce qui touche à la problématique des sans-papiers.

2.1 Contacts avec institutions en lien avec la pandémie

La pandémie a entraîné des conséquences brutales sur les conditions de vie des personnes sans statut légal qui vivent et travaillent à Genève. Rappelons qu'une majorité des personnes sans-papiers travaillent dans l'économie domestique – l'un des secteurs fortement par la crise. En effet, un grand nombre d'employé·e·s ont perdu tout ou partie de leurs emplois du jour au lendemain lors de l'apparition de la pandémie en 2020. La situation ne s'est pas réellement améliorée en 2021. Au-delà des cas crasses d'employeurs·euses ne respectant pas leurs obligations contractuelles, nombres d'employé·e·s de l'économie domestique, qu'ils et elles soient sans papiers ou non, n'ont pas eu accès à des mesures d'indemnisation telles que les RHT, les APG, etc. Par ailleurs, les personnes sans-papiers n'ont pas accès à l'aide sociale et se sont ainsi retrouvées sans aucun filet de sécurité.

¹ [Sensibilisation dans les écoles - asile.ch](https://www.asile.ch/fr/sensibilisation-dans-les-ecoles)

² Le projet Mig'Asile ne finançant que les interventions dans le secondaire II, l'intervention au CO a été prise en charge par l'établissement concerné.



Tract en faveur de la loi sur « L'indemnisation des travailleurs-euses précarisé-e-s »

Dans la perspective de ces constats d'urgence socioéconomique, et en lien avec son expertise, le Collectif a été intégré aux discussions entre les partenaires sociaux et les autorités (Office de l'action de l'insertion et de l'intégration sociales – OAIS /DCS) sur le projet de loi sur les indemnisations pour travailleurs-euses précaires. Comme nous l'indiquons en préambule, ce projet de loi 12723 « Indemnisation perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus » a été accepté par le Grand Conseil en juin 2020. Toutefois, son entrée en vigueur a été retardée à la suite du référendum déposé par l'UDC et le MCG. Le Collectif s'est donc mobilisé au sein du comité unitaire « Des droits pour les travailleurs-euses précarisé-e-s »³ en vue de la votation populaire du 7 mars 2021. Plébiscitée par la population genevoise, la loi est rapidement entrée en vigueur. Nous avons ainsi activement participé au travail de diffusion des informations y relatives (conditions d'éligibilité et de dépôt, moyens de preuves, permanences d'information et d'aide à la constitution, etc.).

La date butoir pour le dépôt des dossiers approchant et les permanences d'information d'aide et de constitution des dossiers étant passablement pleines, le Collectif a mis sur pied deux journées de permanences exceptionnelles, sur les deux dimanches précédant le délai. Dans le cadre de ces permanences, une centaine de personnes ont été informées et près de 50 dossiers ont été déposés.

2.2 Questions de régularisation et de droit des personnes étrangères

Historiquement, la question des régularisations des personnes sans-papiers est l'un des enjeux centraux de l'activité du Collectif. L'opération Papyrus, menée entre 2017 et 2018, a bien sûr constitué une avancée importante pour les personnes concernées, sans toutefois apporter une réponse définitive à la problématique. L'actualité a remis au centre cette thématique lorsqu'au début 2021, le Corps des gardes-frontières a mené une vague de contrôles, centrée notamment sur les grands axes de transports publics, qui a visé un grand nombre de personnes sans-papiers. D'une ampleur inédite à Genève, cette vague de contrôles a indignement ciblé les franges les plus vulnérables de notre société, alors même qu'elles étaient déjà extrêmement fragilisées par la crise socio-économique provoquée par la pandémie. Afin de dénoncer cette pratique et d'alerter l'opinion publique, les membres du Collectif ont organisé une conférence de presse le 7 février 2021 afin d'alerter l'opinion publique.

³ <https://indemnisatiousaussi.ch/>

Plus concrètement, si cette vague de contrôles a replacé la question des régularisations au centre de nos préoccupations, c'est en raison des conséquences légales et administratives de la pratique. En effet, les personnes contrôlées ont systématiquement été dénoncées aux autorités compétentes (Ministère Public, Office cantonal de la population et des migrations – OCPM, Secrétariat d'Etat aux migrations), à la suite de quoi elles ont reçu des ordonnances pénales de condamnation, des interdictions d'entrée en Suisse et des décisions de renvoi. Or, ces mesures peuvent être rédhibitoires dans le cadre d'une demande de régularisation pour cas de rigueur, même dans les cas où tous les autres critères sont remplis. Ainsi, pour de nombreuses personnes, toute possibilité de régulariser leur situation en Suisse s'envolait, pour avoir simplement pris le mauvais train, la mauvaise route ou avoir été au mauvais endroit au mauvais moment. C'est notamment dans cette perspective que le Collectif a interpellé le Conseil d'Etat afin de lui demander de se positionner contre cette pratique contraire à la tradition humanitaire du canton de Genève et de prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis des autorités compétentes pour que ces contrôles cessent.



Les représentant-e-s des organisations membre du Collectif lors de la conférence de presse sur les contrôles menés par le Corps des gardes-frontières. 20 Minutes / jef

Par ailleurs, le Collectif a continué à impulser et coordonner des rencontres avec l'OCPM afin de définir des solutions concertées et pragmatiques pour les procédures de régularisation dans le respect du cadre légal. Il est effectivement important de maintenir un dialogue constructif afin de préserver la pratique genevoise – pragmatique et humaine – en matière de régularisation.

Parallèlement, le Collectif reste très actif au sein du réseau informel qu'est la PAADE (Plateforme des associations actives en droit des étrangers) qui réunit des services juridiques et des organisations de soutien aux personnes migrantes dans le cadre de la Loi sur les Etrangers et l'Intégration (LEI). Au-delà des réunions régulières entre membres de la PAADE en vue d'échanger sur les pratiques et nouveautés autour de la LEI, le réseau vise également à rencontrer ponctuellement l'administration cantonale afin d'échanger et de se tenir à jour sur les pratiques et procédures en vigueur. Une rencontre entre la PAADE et l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a eu lieu en juin 2021.

2.3 Renforcement et développement du réseau : la question de l'accès à la justice

Grâce à l'important travail de lien mené sur le terrain depuis des années, mais aussi grâce à l'accessibilité de ses permanences, le Collectif bénéficie de la confiance des diverses populations de sans-papiers. Nous sommes ainsi régulièrement consultés par des personnes ayant été victimes d'infraction diverses, telles que violences domestiques et/ou sexuelles, usure (marchands de sommeil, exploitation de la force de travail, prêts usuriers) ou encore traite d'êtres humains. Dans ces cas-là, nous faisons de notre mieux pour les soutenir et les mettre en contact avec des services d'aide aux victimes. Cependant, en raison de certaines contraintes du système légal, les solutions que les associations et organisations du réseau sont en mesure de proposer ne sont pas toujours satisfaisantes.

La théorie voudrait en effet que toute personne résidant sur le territoire suisse et genevois puisse avoir accès à la justice, indépendamment de son statut administratif. Toutefois, la réalité est tout autre lorsqu'on est une victime sans statut légal. Les autorités policières et judiciaires devant poursuivre toute infraction dont elles ont connaissance, le dépôt d'une plainte pour ces populations entraîne automatiquement la dénonciation du statut de séjour aux autorités migratoires compétentes. Cet état de fait – appelé *chilling effect* dans la littérature – a pour conséquence que les victimes sans statut légal renoncent à porter plainte et n'ont, *de facto*, pas accès à la justice. Conséquence encore plus glaçante, les personnes sans statut légal sont souvent extrêmement vulnérables vis-à-vis de divers types d'agresseurs qui les ciblent volontairement en raison de leur difficulté à se défendre et chercher protection auprès de la police et de la justice. C'est d'ailleurs dans la perspective de ces constats qu'une motion avait été déposée 2016 au Grand Conseil par un groupe de député·e·s. Cette motion invitait alors le Conseil d'Etat à développer des mécanismes de protection des victimes sans statut légal⁴. La problématique n'est donc pas nouvelle mais les solutions demeurent cruellement insuffisantes.

La coordination d'acteurs autour des populations sans statut légal étant l'un des rôles centraux du Collectif, il a favorisé le développement d'un réseau comprenant différents services d'aide aux victimes (Centre LAVI, avocat·e·s privé·e·s pour l'aspect pénal, Service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains du CSP, ASLOCA, permanences juridiques, permanences psycho-sociales, associations de migrant·e·s, autorités et corps de police selon les situations, etc.) dès 2019. En 2021, un groupe de travail composé de plusieurs associations – dont le Collectif – s'est réuni à plusieurs reprises en vue de formaliser la mise en réseau des divers acteurs et actrices concerné·e·s par la problématique et d'impulser une démarche commune. L'objectif consistait à formuler plusieurs revendications, telles que la dissociation de la plainte pénale de l'instruction du séjour ou encore la dissociation de la prise en charge financière du dépôt d'une demande de permis. Une première journée d'échanges avec l'ensemble du réseau est prévue au 1^{er} trimestre 2022.

En parallèle, du fait de son expertise poussée sur ces problématiques, le Collectif a été invité par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) à participer à un groupe de réflexion sur cette problématique.

⁴ Motion M 2331, <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02331.pdf>

3. À l'interne

3.1 AG 2021

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie, l'assemblée générale du Collectif a eu lieu le 18 mai 2021 par visio-conférence. Lors de cette assemblée, Helena De Freitas a été élue au comité pour le Parti socialiste genevois en remplacement de Gabriel Barta. À la suite de son élection, elle a brièvement repris la trésorerie du Collectif avant de devoir renoncer à ses fonctions en octobre. Dans cette perspective, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée afin d'élire une remplaçante et désigner une nouvelle trésorière en la personne de Léna Strasser. L'AG extraordinaire a eu lieu le 7 décembre 2021.

Membres du comité élu-e-s à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire :

- Miguel Kessler, Steve Tibila (Caritas)
- Rémy Kammermann, Sophie Bagnoud (CSP)
- Alessandro De Filippo (EPER – les Permanences volantes)
- Clémence Jung, Alejo Patiño (UNIA)
- Thierry Horner (SIT)
- Marianne Halle, Mehmet Aras (CCSI)
- Brigitte Schneider-Bidaux, Delphine Klopfenstein-Broggini (les Vert·e·s)
- Léna Strasser, Matthieu Jotterand (PSG)
- Silvia Marino (Bolivia 9)
- Fabrice Romain, Sabbel Ceesay (Centre de la Roseraie)
- Adriana Rivera, Fabian Garcia (Trabajadores Invisibles de Ginebra)
- Aude Martenot, Donna Golaz (SolidaritéS)

Charges électives, personnes élues à l'unanimité de l'assemblée générale :

- Présidence : Brigitte Schneider-Bidaux
- Vice-présidence : Marianne Halle
- Trésorerie : Léna Strasser

Salarié-e-s du Collectif :

- Alessandro De Filippo (coordinateur jusqu'au 30 septembre)
- Lidia Saraiva (collaboratrice en appui au dispositif d'information sociale jusqu'au 30 septembre puis coordinatrice dès le 1^{er} octobre)

Conformément aux statuts, le bureau du Collectif a été désigné lors de la séance successive de comité le 7 décembre 2021. Composition du bureau :

- Brigitte Schneider-Bidaux (les Vert·e·s),
- Marianne Halle (CCSI),
- Léna Strasser (PSG),
- Lidia Saraiva (coordinatrice)

3.2 Comptes 2021, résultats et commentaire

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Produits			
Subvention Ville de Genève	51'500.00	51'500.00	51'500.00
Subventions autres villes et communes	6'800.00	8'500.00	10'050.00
Subvention BIE – dispositif information sociale	25'000.00	50'000.00	25'000.00
Cotisations membres	7'150.00	8'000.00	8'380.00
Dons privés	1'700.40	3'000.00	72'960.00
Don Chaîne du Bonheur – dispositif information sociale	0.00	0.00	20'000.00
Don Fondation Georg Waechter	0.00	0.00	50'000.00
Autres recettes	280.00	0.00	0.00
Total produits	92'430.40	121'000.00	167'890.00
Charges			
Charges de personnel	103'966.69	109'000.00	97'756.35
Frais d'activités	795.42	1'200.00	523.93
Frais généraux	9'421.25	10'800.00	59'239.35
Aides financières d'urgence (fonds Waechter)	0.00	0.00	50'000.00
Total charges	114'183.36	121'000.00	157'519.63
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	0.00
Fonds propres			
Résultat reporté	29'366.19		18'995.82
Résultat de l'exercice	-21'752.96		10'370.37
Total des fonds propres	7'613.23		29'366.19
Résultat d'exploitation	- 21'752.96	0.00	10'370.37
Bénéfice de l'exercice (perte de l'exercice)	- 21'752.96	0.00	10'370.37

Conformément au « Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales » de la Ville de Genève, les comptes du Collectif sont soumis à la révision d'une société fiduciaire agréée.

En 2021, le Collectif a subi une perte de CHF 21'753.-. Ce résultat s'explique par la non-obtention d'une subvention d'un montant de CHF 25'000.- en lien avec le financement du dispositif d'information sociale (0,4 ETP). Conscient du risque financier, le comité du Collectif a pris la décision de privilégier les besoins des usagers·ères, et de maintenir le dispositif d'information sociale (et les ressources humaines y relatives) pendant le 2^{ème} semestre, dans l'attente d'une décision définitive au sujet des demandes de fonds en cours. Malheureusement, nous n'avons appris qu'à la mi-décembre que nous n'obtiendrions pas les fonds permettant d'assumer les charges correspondant au 2^{ème} semestre du dispositif d'information sociale (charges principalement liées aux salaires des deux employé·e·s du Collectif). Le Collectif a ainsi dû puiser dans ses maigres réserves pour s'acquitter des charges. Ainsi, les fonds propres du Collectif au 31 décembre 2021 s'élèvent à CHF 7'613.23.- seulement, ce qui permet à peine de financer les frais correspondants à un mois d'activités et ne laisse aucune marge de manœuvre pour le paiement des salaires pendant le délai de congé en cas d'interruptions des rapports de travail.

Face à cette situation, le Collectif n'a plus les moyens de prendre le moindre risque et a dû suspendre l'engagement de la personne qui devait reprendre le poste d'appui au dispositif d'information sociale dès le 1^{er} janvier 2022⁵, ceci dans l'attente d'avoir des réponses aux demandes de soutien financier au dispositif en 2022.

Depuis plusieurs années maintenant, le Collectif fait face à une augmentation ininterrompue de demandes. Afin d'être en mesure de répondre adéquatement au flux important de sollicitations, nous faisons constamment des recherches de fonds pour essayer, a minima, de maintenir le dispositif d'information sociale, voire de le renforcer. En effet, les deux taux d'activité à 20% prévus pour l'encadrement du dispositif ne sont pas suffisants pour répondre à la totalité des demandes et seule une implication militante et bénévoles de la part des employé·e·s du Collectif a permis d'informer aussi largement les personnes concernées. Depuis juin 2019, le Collectif vit dans une incertitude permanente quant au maintien de ce dispositif, recherchant des soutiens semestre après semestre. C'est donc un fonctionnement à flux tendu qui persiste, au-delà des capacités réelles, ce qui induit une grande instabilité tant pour ses employé·e·s que pour les usagers·ères.

Concernant les principaux soutiens financiers du Collectif, nous pouvons toujours compter sur la subvention ordinaire renouvelable annuellement du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, à hauteur de CHF 51'500.-. Ce soutien, additionné aux subventions ponctuelles de diverses communes et aux cotisations des membres individuels et collectifs, permet de couvrir le poste de coordination à 0,5 ETP, ainsi que quelques frais d'activités annexes. En 2021, nous avons également reçu un soutien financier à hauteur de CHF 25'000.- de la part du Bureau de l'intégration des étrangers, qui a permis de couvrir les charges du 1^{er} semestre du dispositif d'information sociale.

⁵ D'octobre à décembre 2021, la nouvelle coordinatrice a assumé seule l'ensemble des activités (0,9 ETP) dans l'attente de pouvoir concrétiser l'engagement du nouveau collaborateur dès 2022.

Remerciements

Le Collectif remercie vivement pour leur soutien financier en 2021 :

- Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève pour la subvention ordinaire annuelle
- Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)
- Les Communes de Carouge, Bardonnex, Perly-Certoux, Grand-Saconnex, Meyrin, Veyrier et Versoix.

Le Collectif adresse également un très grand merci à :

- Gabriel Barta, trésorier du Collectif, qui nous a quitté à l'issue de l'assemblée générale de 2021 ;
- Alessandro De Filippo, pour son engagement sans faille pendant plus d'une décennie à la coordination du Collectif ;
- Chris Pawellek, pour son travail et soutien à la comptabilité ;
- L'ensemble de ses partenaires.

Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève

Route des Acacias 25, 1227 Genève

T +41 22 301 63 33

collectifsanspapers@ccsi.ch

www.sans-papiers.ch

www.facebook.com/CollectifSansPapiersGE

AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE

